



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Mardi 2 avril 2019

PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 25 mars 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 25 mars 2019

Le 2 avril de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

| NOM Prénom | Présents* | Excusés, procuration à | NOM Prénom | Présents* | Excusés, procuration à |
|---------------------------------|-----------|------------------------|---------------------------|-----------|------------------------|
| TAMARELLE Christian (Président) | P | | DANNÉ Philippe (Maire) | A | |
| BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire) | P | | DUFRANC Michel (Maire) | P | |
| BOURGADE Laurence (Maire) | P | | FATH Bernard | P | |
| CONSTANT Daniel (Maire) | P | | GAZEAU Francis (Maire) | E | Mme BOURROUSSE |
| CLAVERIE Dominique (Maire) | P | | LEMIRE Jean-André (Maire) | P | |
| CLÉMENT Bruno (Maire) | P | | MAYEUX Yves (Maire) | E | M. TAMARELLE |
| DARBO Benoît (Maire) | P | | BOS Fabrice | E | Mme CHENNA |
| TALABOT Martine | P | | CHENNA Nadine | P | |
| BARRÈRE Philippe | P | | EYL Muriel | P | |
| LAGARDE Valérie | E | Mme BURTIN DAUZAN | FOURNIER Catherine | P | |
| BLANQUE Thierry | P | | LABASTHE Anne-Marie | E | M. FATH |
| CANADA Béatrice | P | | MOUCLIER Jean-François | A | |
| BALAYE Philippe | P | | POLSTER Monique | P | |
| BOURROUSSE Michèle | P | | LACOSTE Benoit | A | |
| GACHET Christian | P | | BROSSIER Jean-Marie | P | |
| ROUSSELOT Nathalie | P | | BENCTEUX Laure | P | |
| DURAND Félicie | A | | CHEVALIER Bernard | P | |
| LARRUE Dominique | P | | HEINTZ Jean-Marc | E | Mme BOURGADE |
| BETES Françoise | P | | BORDELAIS Jean-François | P | |
| DE MONTESQUIEU Alexandre | P | | DEBACHY Maryse | A | |
| MARTINEZ Corinne | P | | KESLER Jean | A | |
| OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie | P | | | | |
| AULANIER Benoist | P | | | | |

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 2 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

Le Président accueille le conseil communautaire.

Le Président procède à l'appel des conseillers.

Le PV du conseil du 26/03 sera adopté au prochain conseil.

Le conseil communautaire nomme comme secrétaire de séance Mme TALABOT.

Le Président explique comment va se dérouler la séance :

- les comptes de gestion et les comptes administratifs (CA) seront présentés par M. FATH, le Président se retirera pour les débats et le vote ;
- le DOB sera présenté à deux voix, M. FATH pour la partie CA et le Président lui-même pour la partie budget.

2019/035 Approbation du compte de gestion du budget principal – Exercice 2018

RAPPORTEUR : M. FATH

M. FATH précise que tout le détail des chiffres donnés dans les CA sera présenté au moment du débat d'orientation budgétaire (DOB). La présentation des délibérations des comptes de gestion (CG) et des comptes administratifs (CA) reste donc très formelle.

Lors de la commission finances et de la conférence des maires, les chiffres présentés étaient estimés parce que nous n'avions pas reçu les comptes de gestion. Les chiffres qui sont présentés ce soir, sont quant à eux, validés par le Percepteur. Ainsi, des ajustements ont pu être apportés pour rendre les CA conformes. Les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes sont donc conformes aux comptes de gestion.

Le Président se retire au profit de M. FATH, Vice-Président aux finances.

M. DARBO souhaite faire une remarque, les chiffres présentés confirment la bonne situation financière de la CCM qui dispose de marges financières importantes.

Ces marges financières pourraient servir : soit à davantage de mutualisation au bénéfice des communes, où la CCM ferait preuve d'un engagement structurel envers les communes du territoire ; soit à mettre en place une dotation de solidarité communautaire, pour une approche temporaire.

« Nous ne pouvons que nous réjouir de cette bonne situation financière mais elle pourrait aujourd'hui se traduire par davantage de solidarité envers les communes ».

M. DUFRANC souhaite ajouter plusieurs remarques. Tout d'abord, il félicite le Vice-Président pour sa présentation synthétique des différents comptes, mais il aurait souhaité davantage de détails avant le vote des comptes.

M. FATH répond qu'il avait précisé, avant que M. DUFRANC n'arrive, que tous les détails seraient donnés pour le DOB.

M. DUFRANC poursuit. Il rejoint M. DARBO sur le constat des marges financières très confortables de la CCM, et notamment l'importance de sa trésorerie malgré les projets en cours. Bien que la CCM soit engagée dans de grands projets d'investissement comme EUREKAPOLE, la situation financière de la CCM est saine, contrairement à celle de certaines communes du territoire. La capacité d'investissement de la CCM au profit des communes n'est donc pas complètement assumée. Par exemple, il va y avoir une discussion sur les infrastructures sportives. Aujourd'hui, les communes supportent des charges très importantes sur l'entretien et le fonctionnement de ces équipements qui servent aux habitants de tout le territoire.

En bref, la CCM a pris en charge un certain nombre de projets et de compétences, mais la CCM pourrait être encore plus solidaire des communes du territoire.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 2 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

M. CONSTANT s'inscrit dans les remarques de M. DARBO et M. DUFRANC. Il a également plaidé pour la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire. Les choix d'investissement d'aujourd'hui ne vont pas forcément servir tous les administrés du territoire, c'est pourquoi M. CONSTANT est favorable à la mise en place d'une dotation de solidarité. D'ailleurs, il avait prévu d'interroger Mme la ministre GOURAULT à ce sujet lors de sa visite, il est nécessaire de revoir l'article de la loi de Chevènement pour assouplir les reversements aux communes des intercommunalités. Un Castrais doit valoir un Brédois et un Léognanais et donc recevoir le même montant d'investissement.

M. LEMIRE répond que les résultats sont effectivement excellents mais qu'il faut être prudent sur les prochains exercices et ce pour plusieurs raisons : tout d'abord, il reste 5M€ de RAR (restes à réaliser) qui se reportent au budget de 2019 ; ensuite, la CCM a un certain nombre d'investissements à réaliser dans les années à venir, dont par exemple les travaux sur les digues.

M. FATH demande à la salle s'il y a des interventions complémentaires.

M. FATH souhaite apporter quelques éléments de réponse. Tout d'abord, M. FATH constate que toute la discussion porte autour d'un sujet qui le ravit : la CCM a des marges de manœuvre financières. Nombreux collègues des collectivités de Gironde ne sont pas dans cette situation. « Nous avons la chance d'être un territoire attractif. Cette attractivité est source de dynamisme pour le développement de la CCM ». De cette évolution, la CCM trouve des ressources dynamiques, qui additionnées à une gestion rigoureuse, permettent aux élus communautaires de choisir leurs orientations et appliquer leurs politiques. Tout le monde est d'accord pour se féliciter de ces excédents remarquables.

Ensuite, se pose la question de savoir ce que l'on fait de ces excédents. M. FATH rappelle que la CCM est l'une des intercommunalités plus intégrées de Gironde. En regardant l'évolution de la collectivité depuis 2002, de nombreuses responsabilités se sont ajoutées depuis la création de la CCM. Toutes ces responsabilités sont autant de missions qui ne sont plus assumées par les communes. D'ailleurs, la CCM va plus loin, en mettant à disposition des communes du matériel pour leurs manifestations. M. FATH demande à Mme ORBAN, responsable du service juridique et actions transversales de transmettre la note sur la mutualisation mise en place par la communauté de communes.

La proposition de M. DARBO est intéressante, mais la CCM n'a pas attendu pour mettre en place cette mutualisation au profit des communes lorsqu'elle a décidé de prendre en charge la contribution au SDIS il y a deux ans pour plus de 500 000 euros auxquels s'ajoutent 80 000 euros cette année.

Concernant la dotation de solidarité, il faut rappeler qu'à la création de la CCM, les élus ont décidé de laisser aux communes le reversement de leurs attributions de compensation. Cet outil de solidarité est très puissant. Aucune autre collectivité n'a fait ce choix-là. D'ailleurs, dès que la CCM prend en charge une nouvelle compétence, elle ne demande pas aux communes les recettes couvrant ces transferts. La CCM exerce donc, au quotidien, son rôle de solidarité.

De plus, pour ce qui est du détail de la présentation, M. FATH propose que l'année prochaine les CA soient présentés plus en détail avant leur vote.

Pour résumer, la CCM se trouve dans une situation saine, avec des recettes dynamiques sans qu'elle ait eu besoin de modifier les taux d'imposition. « Ainsi, pour ce bilan 2018 et l'année 2019 à venir, nous pouvons être fiers de laisser à la collectivité des marges de manœuvre pour que la nouvelle équipe qui arrivera en 2020 ait la capacité de mener de nouveaux projets d'investissement ». M. FATH tient à souligner l'importance d'avoir travaillé tous ensemble à ces résultats. Néanmoins, M. FATH s'interroge sur les perspectives de l'économie internationale qui sont aujourd'hui bien incertaines.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé pour 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 2 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

2019/036 Vote du compte administratif du budget principal – Exercice 2018

RAPPORTEUR : M. FATH

cf. discussion ci-avant

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif 2018 du budget principal comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 22 570 715,94 € | 29 062 931,65 € |
| Investissement | 5 438 716,00 € | 11 299 382,60 € |
| Total | 28 009 431,94 € | 40 362 314,25 € |

2019/037 Approbation du compte de gestion du budget annexe « Photovoltaïque » - Exercice 2018

RAPPORTEUR : M. FATH

cf. discussion ci-avant

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe « photovoltaïque », dressé pour 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2019/038 Vote du compte administratif du budget annexe « Photovoltaïque » - Exercice 2018

RAPPORTEUR : M. FATH

cf. discussion ci-avant

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif 2018 du budget annexe « photovoltaïque » comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|------------|--------------|
| Fonctionnement | 6 875,77 € | 119 372,36 € |
| Investissement | 0,00 € | 0,00 € |
| Total | 6 875,77 € | 119 372,36 € |

2019/039 Approbation du compte de gestion du budget annexe « Gestion du site Montesquieu » - Exercice 2018

RAPPORTEUR : M. FATH

cf. discussion ci-avant



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 2 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe « gestion du site », dressé pour 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2019/040 Vote du compte administratif du budget annexe « Gestion du site Montesquieu » - Exercice 2018

RAPPORTEUR : M. FATH

cf. discussion ci-avant

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif 2018 du budget annexe « gestion du site » comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 231 126,46 € | 879 512,43 € |
| Investissement | 0,00 € | 10 477,35 € |
| Total | 231 126,46 € | 889 989,78 € |

2019/041 Approbation du compte de gestion du budget annexe « Extension du site Montesquieu » - Exercice 2018

RAPPORTEUR : M. FATH

cf. discussion ci-avant.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe « extension du site », dressé pour 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2019/042 Vote du compte administratif du budget annexe « Extension du site Montesquieu » - Exercice 2018

RAPPORTEUR : M. FATH

cf. discussion ci-avant.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif 2018 du budget annexe « extension du site » comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------|----------------|
| Fonctionnement | 216 326,78 € | 1 506 798,46 € |
| Investissement | 387 965,43 € | 391 449,11 € |
| Total | 604 292,21 € | 1 898 247,57 € |



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 2 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

2019/043 Approbation du compte de gestion du budget annexe « Aérodrome Bordeaux Léognan Saucats » – Exercice 2018

RAPPORTEUR : M. FATH

cf. discussion ci-avant

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe « aérodrome », dressé pour 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2019/044 Vote du compte administratif du budget annexe « Aérodrome Bordeaux Léognan Saucats - Exercice 2018

RAPPORTEUR : M. FATH

cf. discussion ci-avant

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif 2018 du budget annexe « aérodrome » comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 132 366,03 € | 368 659,37 € |
| Investissement | 119 249,55 € | 138 290,34 € |
| Total | 251 615,58 € | 506 949,71 € |

Le Président revient dans la salle après que tous les comptes aient été adoptés à l'unanimité.

Le Président fait remarquer que c'est la première année qu'il reste aussi longtemps à l'extérieur de la salle. « Nous sommes dans la dernière ligne droite de ce mandat, cette situation est parfaitement normale. Le vote du conseil communautaire sur les comptes de la CCM atteste de la confiance qui m'est donnée. » La CCM fait des choses, avec des moyens certains et surtout elle a de nombreux projets. « Nous ne pouvons que nous réjouir de cet essor ». A titre d'exemple, de nombreuses entreprises cherchent à s'installer sur la Technopole. Tous les terrains de la première tranche ont été vendus.

2019/045 Affectation du résultat du budget principal – Exercice 2018

RAPPORTEUR : M. FATH

La présentation de l'affectation des résultats est un sujet technique. Néanmoins, les chiffres permettent de constater l'amélioration des résultats de la CCM.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 2 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de l'affectation du résultat du budget principal comme suit :

| Besoin réel de financement de la section d'investissement | |
|--|---------------------|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice | 2 758 808,62 |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA) | 3 101 857,98 |
| Résultat comptable cumulé | 5 860 666,60 |
| Solde des restes à réaliser | - 5 172 902,90 |
| Besoin réel de financement | 0 |

| Résultat de la section de fonctionnement | |
|---|---------------------|
| Résultat de l'exercice | 1 416 697,31 |
| Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA) | 5 075 518,40 |
| Résultat de clôture à affecter | 6 492 215,71 |

| Affectation budgétaire 2018 | | |
|--|----------|--------------|
| | Dépenses | Recettes |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | | 6 492 215,71 |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | | 0 |
| 001 Résultat d'investissement reporté | | 5 860 666,60 |

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 2 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

2019/046 Affectation du résultat du budget annexe « Photovoltaïque » - Exercice 2018

RAPPORTEUR : M. FATH

M. FATH rappelle les chiffres de la délibération.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de l'affectation du résultat du budget annexe « photovoltaïque » comme suit :

| Besoin réel de financement de la section d'investissement | |
|--|----------|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice | 0 |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA) | 0 |
| Résultat comptable cumulé | 0 |
| Solde des restes à réaliser | 0 |
| Besoin réel de financement | 0 |

| Résultat de la section de fonctionnement | |
|---|-------------------|
| Résultat de l'exercice | 16 754,33 |
| Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA) | 95 742,26 |
| Résultat de clôture à affecter | 112 496,59 |

| Affectation budgétaire 2018 | | |
|--|----------|------------|
| | Dépenses | Recettes |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | | 112 496,59 |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | | 0 |
| 001 Résultat d'investissement reporté | | 0 |



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 2 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

2019/047 Affectation du résultat du budget annexe « Gestion du site Montesquieu » - Exercice 2018

RAPPORTEUR : M. FATH

M. FATH rappelle les chiffres de la délibération.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de l'affectation du résultat du budget annexe « gestion du site » comme suit :

| Besoin réel de financement de la section d'investissement | |
|--|------------------|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice | 2 638,93 |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA) | 7 838,42 |
| Résultat comptable cumulé | 10 477,35 |
| Solde des restes à réaliser | -5 000 |
| Besoin réel de financement | 0 |

| Résultat de la section de fonctionnement | |
|---|-------------------|
| Résultat de l'exercice | 67 234,44 |
| Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA) | 581 151,53 |
| Résultat de clôture à affecter | 648 385,97 |

| Affectation budgétaire 2018 | | |
|--|----------|------------|
| | Dépenses | Recettes |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | | 648 385,97 |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | | 0 |
| 001 Résultat d'investissement reporté | | 10 477,35 |



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 2 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

**2019/048 Affectation du résultat du budget annexe « Extension du site Montesquieu » -
Exercice 2018**

RAPPORTEUR : M. FATH

M. FATH rappelle les chiffres de la délibération.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de l'affectation du résultat du budget annexe « extension du site » comme suit :

| Besoin réel de financement de la section d'investissement | |
|--|-----------------|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice | 190 840,23 |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA) | -187 356,55 |
| Résultat comptable cumulé | 3 483,68 |
| Solde des restes à réaliser | 0 |
| Besoin réel de financement | 0 |

| Résultat de la section de fonctionnement | |
|---|---------------------|
| Résultat de l'exercice | 13 337,83 |
| Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA) | 1 277 132,85 |
| Résultat de clôture à affecter | 1 290 470,68 |

| Affectation budgétaire 2018 | | |
|--|----------|--------------|
| | Dépenses | Recettes |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | | 1 290 470,68 |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | | 0 |
| 001 Résultat d'investissement reporté | | 3 483,68 |



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 2 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

2019/049 Affectation du résultat du budget annexe « Aérodrome Bordeaux Léognan Saucats » – Exercice 2018

RAPPORTEUR : M. FATH

M. FATH rappelle les chiffres de la délibération.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de l'affectation du résultat du budget annexe « aérodrome » comme suit :

| Besoin réel de financement de la section d'investissement | |
|--|------------------|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice | -4 287,49 |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA) | 23 328,28 |
| Résultat comptable cumulé | 19 040,79 |
| Solde des restes à réaliser | 0 |
| Besoin réel de financement | 0 |

| Résultat de la section de fonctionnement | |
|---|-------------------|
| Résultat de l'exercice | 19 009,12 |
| Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA) | 217 284,22 |
| Résultat de clôture à affecter | 236 293,34 |

| Affectation budgétaire 2018 | | |
|--|----------|------------|
| | Dépenses | Recettes |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | | 236 293,34 |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | | 0 |
| 001 Résultat d'investissement reporté | | 19 040,79 |



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Mardi 2 avril 2019

PROCÈS-VERBAL

2019/050 Rapport d'Orientation Budgétaire

RAPPORTEUR : M. FATH et M. TAMARELLE

Le Président précise que la présentation du Rapport d'orientation budgétaire donnera lieu à un débat qui se fera à deux voix :

- M. FATH rappellera le contexte (international, national) et présentera les comptes administratifs
- le Président présentera les grandes orientations budgétaires pour 2019

M. FATH rappelle que le ROB doit obligatoirement présenter : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement et l'évolution des besoins de financement.

Sur la base de ces éléments, la priorité pour le budget 2019 est essentiellement de poursuivre l'exercice de nos compétences, entretenir notre patrimoine et achever les projets en cours.

M. FATH insiste sur le contexte budgétaire international qui peut avoir des conséquences sur nos collectivités, comme par exemple, le prix du baril de pétrole et les événements au Moyen-Orient. De même, il n'est pas possible de s'exonérer de regarder la situation nationale, d'autant qu'elle n'est pas très bonne : un déficit élevé, une dette en augmentation. Si l'État s'appliquait ce qu'il demande aux collectivités, il lui faudrait deux millénaires pour rembourser sa dette.

Par rapport à la dernière loi de finances de 2018, une lettre de cadrage du Premier Ministre a été adressée aux collectivités, où il est demandé de maîtriser les dépenses de fonctionnement alors même que les collectivités n'ont pas de prise sur les évolutions de prix.

« Néanmoins, être républicain, c'est respecter les contraintes fixées par le gouvernement même si nous ne sommes pas soumis à la contractualisation ».

Concernant les résultats du compte administratif 2018, les recettes augmentent. La DGF se stabilise alors qu'elle diminuait ces quatre dernières années. Les recettes fiscales, quant à elles, sont devenues très dynamiques depuis la réforme fiscale de la Taxe Professionnelle en 2010.

M. FATH remercie les services parce qu'ils ont su être réceptifs au cadrage fixé sur la réalisation du budget 2018.

Les dépenses augmentent également, notamment les frais de personnels avec l'embauche de certains agents suite à de nouvelles compétences comme l'instruction du droit des sols, l'accomplissement du projet EUREKAPOLE, les besoins du service petite enfance. Néanmoins, pour chaque départ, les postes sont questionnés. Parmi les autres dépenses de fonctionnement, nous avons les attributions de compensation, les subventions aux associations.

Les dépenses d'investissement ont beaucoup augmenté cette année, auxquelles s'ajoutent des reports importants. Toutes ces dépenses ont été financées sans emprunt. Quelques exemples de ces investissements :

- les ronds-points de l'échangeur de la Prade qui permettent à la fois de sécuriser cet axe de circulation très emprunté et de conforter l'attractivité des entreprises du territoire.
- les digues : début des travaux au Clos Lauriole.
- le projet EUREKAPOLE
- le Centre de ressources Technopolitain.

L'endettement de notre collectivité est très limité et les besoins de financement faibles.

En synthèse, sur l'exercice budgétaire 2018, la CCM a joué un rôle de « dynamiseur » économique par son effet totem sur ses projets d'ampleur comme EUREKAPOLE, un rôle d'« amortisseur » social et même « proactif » en matière environnementale.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 2 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

M. FATH redonne la parole au Président pour la suite de la présentation. Le Président remercie M. FATH du travail qui a été fait et de toute la préparation par les services de la CCM.

Tout d'abord, le Président propose de débiter cette nouvelle année sans toucher les taux d'imposition. Le budget 2019 sera dans la continuité de ce qui a été fait, c'est-à-dire une maîtrise des dépenses pour respecter les contraintes fixées par le Premier ministre.

Aujourd'hui, le dépassement des 1,2 % se justifie notamment par :

- les dépenses de RH notamment liées à la reprise de l'application du PPCR
- l'augmentation / révision des prix
- le nouveau périmètre d'activité avec le nouveau bâtiment EUREKAPOLE et les besoins de rénovation des voiries

Concernant les dépenses à inscrire, les attributions de compensation continueront d'être versées aux communes et la taxe de séjour sera intégralement reversée à l'office de tourisme.

Concernant le rapport des ressources humaines, le Président insiste sur les efforts de la collectivité pour reclasser le personnel devenu inapte sur certaines fonctions, souvent issu du service petite enfance.

La section fonctionnement devra illustrer la poursuite des projets structurants de la collectivité. D'autres rond-points sont prévus suite aux travaux de l'échangeur pour lesquels nous sommes félicités quotidiennement. Le Président raconte que Mme THERON l'a interpellé sur la réussite de ces travaux.

Parmi les autres projets d'investissement, le Président insiste sur le projet d'aire de sédentarisation des gens du voyage et interpelle le maire de Cadaujac, M. GAZEAU de lui faire une réponse sur l'achat de son terrain afin de trouver une solution aux problèmes du Chemin des Limites.

Le Président conclut donc que la CCM se développe et espère que les services de l'État vont soutenir la poursuite de ce développement, notamment économique avec le développement Nord de la Technopole.

M. DUFRANC souhaite d'abord faire une observation générale de fond. Il se félicite qu'au sein de la CCM, les élus aient pu mettre en place une gestion consensuelle et souhaite que cette relation évolue vers davantage de cogestion. Même si, sur certains sujets il n'est pas toujours d'accord, l'opposition vote le budget et ce dans une logique de souligner la volonté de construire ensemble pour le mieux et dans l'intérêt des habitants. Néanmoins, une telle cogestion ne signifie pas qu'il ne faut plus dire publiquement les choses ni que les instances deviendraient des chambres d'enregistrement.

Tous les élus du conseil communautaire, et les maires présents, ont le souci de la gestion de leur commune et de la communauté de communes, et ont bien conscience qu'il ne faudrait pas mener la CCM vers une aventure financière malheureuse. Les propositions qui sont faites, ne sont ni démagogiques, ni irresponsables mais uniquement des réflexions qu'il serait souhaitable de partager lors des différentes instances.

Ainsi, lorsque nous regardons la situation économique et financière, s'il y a des signes d'inquiétude au niveau international et national, la CCM se situe quant à elle dans une dynamique favorable (tant d'un point de vue économique que par l'augmentation de sa population). La capacité d'investissement de la CCM est très forte, et ce couplé à une capacité de désendettement de 2,4 ans, cela laisse des marges pour les années à venir.

Par ailleurs, la prudence à laquelle appellent certains élus et en particulier le vice-président et le Président ne doit pas se transformer en frilosité. Les investissements entrepris sur le territoire doivent se poursuivre.

M. LARRUE souhaite intervenir. Il souhaite préciser que l'Office de tourisme a récupéré 204 000 euros, dont un rattrapage important de certains hébergeurs à qui il faudrait faire des rappels sur la citoyenneté. La population de la CCM augmente chaque année, environ de 3 % par an. L'évolution des impôts illustre cette augmentation. Si le budget de la CCM est quant à lui bloqué à 1,2 % d'augmentation, nous ne



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 2 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

pouvons que nous inquiéter des écarts qui risquent de s'installer dans les années à venir.

M. LARRUE regrette que nous n'ayons toujours pas deux budgets à la CCM dont un qui serait pour la petite enfance compte tenu des enjeux financiers et sociaux pour le territoire. Il regrette que ce soit la suppression de trois postes d'assistantes maternelles qui permette de diminuer le budget. Aujourd'hui les MAM (maisons d'assistantes maternelles) se développent très rapidement sur le territoire. Or ces structures ne peuvent pas remplacer les crèches, qui sont pleines et dont la qualité d'accueil est saluée par tous sur le territoire.

Enfin, concernant la réflexion sur les équipements sportifs, M. LARRUE souhaite que la réflexion porte également sur les établissements scolaires qui possèdent de tels équipements pour répondre aux besoins des associations du territoire.

M. FATH se dit très heureux de partager une gestion consensuelle et se dit favorable à en faire encore davantage pour l'intérêt des habitants du territoire.

M. FATH souhaite rappeler qu'en matière d'investissement, deux catégories se distinguent :

- la catégorie qui permet de faire des économies de gestion
- et celle qui a des impacts et génère des coûts de fonctionnement comme par exemple les équipements sportifs.

M. FATH est certain que les élus ne manqueront pas d'idées pour de nouveaux projets qui serviront les intérêts des habitants du territoire.

Le Président remercie M. DUFRANC et M. LARRUE de leurs interventions. Le Président se félicite d'avoir la chance d'être dans une collectivité où les élus s'écoutent et s'entendent. Et cela se voit « dans nos villages où il y a toujours des travaux pour améliorer le quotidien des habitants. Néanmoins, nous pouvons toujours mieux faire. Nous travaillons tous ensemble » et le Président se dit persuadé que cet accord perdurera avec le prochain mandat en 2020.

Le Président remercie encore les conseillers présents pour tous les débats des derniers mois et propose de poursuivre sur cette lancée pour aller au bout des 11 mois de mandat restant.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le Rapport d'orientation budgétaire joint en annexe,
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les actions et démarches utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2019/051 Adhésion au Réseau Girondin Petite Enfance, Famille, Santé

RAPPORTEUR : Mme BURTIN DAUZAN

Mme BURTIN DAUZAN souhaite juste ajouter à ce qu'a dit M. LARRUE au sujet de la qualité d'accueil dans les crèches du territoire, elle ne peut qu'aller dans le même sens et s'associe pour féliciter le professionnalisme des agents de la petite enfance de la CCM. Le territoire se donne la capacité de réinterroger et faire évoluer cette politique depuis des années, et encore davantage avec la mise en place d'un observatoire qui permettra d'être au plus proche des attentes du territoire.

Par cette délibération, Mme BURTIN DAUZAN propose l'adhésion à l'éveil culturel du Réseau Girondin pour permettre aux agents de la CCM et des communes de suivre des formations.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de reconduire l'adhésion au Réseau Girondin Petite Enfance (R.G.P.E) pour un montant de 5 297 € TTC pour l'année 2019,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente,



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 2 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2019,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Président invite l'ensemble des conseillers et des auditeurs à se retrouver pour partager le pot de l'amitié.

Fait à Martillac, le 2 avril 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement